



**La Financière
agricole**

Québec 

Toujours là quand ça compte

Table des matières

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

Rapport de la direction	4
Rapport du comité de suivi budgétaire et de vérification	5
Rapport du vérificateur	6
La Financière agricole du Québec	8
Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	14
Fonds d'assurance-récolte	16
Fonds du Compte de stabilisation du revenu agricole.....	18
Notes complémentaires	19

LE FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

Rapport de la direction	38
Rapport du vérificateur	39
Résultats et excédent cumulé	40
Bilan	41
Flux de trésorerie	42
Notes complémentaires	43



LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

de l'exercice terminé le 31 mars 2007



Rapport de la direction

Les états financiers consolidés de La Financière agricole du Québec et des fonds qu'elle administre ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées, lesquelles respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Financière agricole du Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et aux règlements qui la régissent, de même qu'aux diverses ententes Canada-Québec. La Financière agricole du Québec doit, au moins tous les cinq ans, effectuer une analyse actuarielle de ses opérations et colliger tout renseignement utile à la fixation des taux de contribution à l'égard d'un programme d'assurance ou de protection du revenu agricole.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de suivi budgétaire et de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de La Financière agricole du Québec et des fonds qu'elle administre, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Le rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification, et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général rencontre, sans aucune restriction, le comité de suivi budgétaire et de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Pour La Financière agricole du Québec et les fonds qu'elle administre,



Le président-directeur général,

Jacques Brind'Amour



Le vice-président aux affaires corporatives,

Jean-Marc Lacasse

Lévis, le 29 mai 2007

Rapport du comité de suivi budgétaire et de vérification

Le comité de suivi budgétaire et de vérification est composé exclusivement d'administrateurs externes et entièrement indépendants de l'organisation. Il relève directement du conseil d'administration.

Le comité rencontre deux fois l'an le Vérificateur général du Québec, lequel a un accès libre et direct au comité.

Les membres du comité ont examiné les états financiers dressés par la Société pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2007 et en ont discuté avec la haute direction de l'organisation.

Le comité a également discuté avec le Vérificateur général des nouvelles exigences et normes de vérification en vigueur pour le présent exercice, tout comme il a examiné les commentaires de ce dernier.

Compte tenu des vérifications et examens effectués, le comité de suivi budgétaire et de vérification a recommandé au conseil d'administration l'adoption des états financiers vérifiés.



Le président du comité de suivi budgétaire et de vérification,

Régnald Boucher

Lévis, le 29 mai 2007

Rapport du vérificateur

À l'Assemblée nationale,

J'ai vérifié le bilan consolidé de La Financière agricole du Québec, les bilans des Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles, d'assurance-récolte et du Compte de stabilisation du revenu agricole au 31 mars 2007 ainsi que les états consolidés des résultats, du déficit cumulé et des flux de trésorerie de La Financière agricole du Québec, l'état des résultats et du déficit cumulé du Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles, l'état des résultats et de l'excédent cumulé du Fonds d'assurance-récolte et l'état de l'évolution du solde du Fonds du Compte de stabilisation du revenu agricole de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts

d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société et des fonds qu'elle administre au 31 mars 2007, ainsi que des résultats de l'exploitation et des flux de trésorerie de la Société et des fonds qu'elle administre pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le Vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.



Le vérificateur général du Québec,

Renaud Lachance, CA

Québec, le 29 mai 2007



Résultats consolidés

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2007

(en milliers de dollars)

	2007	2006
		Redressé (note 4)
PRODUITS		
Contribution du gouvernement du Québec (note 5)	317 798	306 227
Contribution spéciale du gouvernement du Québec	—	10 000
Contribution du gouvernement du Canada (note 6)	302 543	353 214
Contributions des participants au Programme canadien de stabilisation du revenu agricole	3 472	—
Droits administratifs	5 706	4 453
Intérêts et revenus de placements	32 904	17 827
Autres revenus	672	345
	663 095	692 066
CHARGES		
Contribution aux Fonds :		
d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	268 822	260 840
d'assurance-récolte	37 748	29 770
d'assurance-prêts agricoles et forestiers	8 800	9 781
du Compte de stabilisation du revenu agricole	19	12
Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (note 7)	374 970	293 747
Contribution au paiement de l'intérêt	3 001	1 808
Subvention - Programme d'appui financier à la relève agricole	10 349	10 725
Programmes fédéraux spéciaux (note 8)	6 036	73 801
Autres programmes (note 9)	14 318	4 412
Contribution au financement d'organismes	2 620	2 100
Frais d'administration (note 10)	55 786	53 971
Intérêts	17 507	8 109
Radiation et perte de valeur sur placements	932	283
	800 908	749 359
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT QUOTE-PART ET PART DE L'ACTIONNAIRE SANS CONTRÔLE		
Quote-part de la perte des sociétés satellites	237	200
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT PART DE L'ACTIONNAIRE SANS CONTRÔLE		
Part de l'actionnaire sans contrôle	75	—
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	137 975	57 493

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

Déficit cumulé consolidé DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2007

(en milliers de dollars)

	2007	2006
		Redressé (note 4)
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT		
Solde déjà établi	54 711	108 792
Redressement (note 4)	(3 412)	—
Solde redressé	51 299	108 792
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(137 975)	(57 493)
(DÉFICIT) EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN	(86 676)	51 299
Réserve générale (note 11)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

Bilan consolidé**AU 31 MARS 2007**

(en milliers de dollars)

	2007	2006
		Redressé (note 4)
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	—	35
Placements temporaires (note 12)	27 028	16 448
Créances et intérêts courus	44 103	34 724
À recevoir des fonds (note 13)	608 043	416 775
À recevoir du gouvernement du Québec (note 14)	1 115	1 115
À recevoir du gouvernement du Canada (note 15)	161 989	66 311
Versements à recevoir sur prêts (note 16)	1 206	1 376
Versements à recevoir sur placements (note 17)	676	374
Actifs destinés à la vente (note 18)	403	—
	844 563	537 158
À recevoir du gouvernement du Québec (note 14)	3 196	4 311
Prêts (note 16)	6 076	7 893
Placements (note 17)	6 129	5 073
Immobilisations corporelles (note 19)	1 327	1 127
Actifs incorporels (note 20)	2 164	2 181
	863 455	557 743

Bilan consolidé (suite)**AU 31 MARS 2007**

(en milliers de dollars)

	2007	2006 Redressé (note 4)
PASSIF		
À court terme		
Découvert bancaire	506	—
Emprunts temporaires (note 21)	646 035	307 237
Charges à payer (note 22)	11 817	49 475
Contribution fédérale reportée (note 23)	—	21 988
Contribution provinciale reportée (note 24)	948	—
Contributions des participants au Programme canadien de stabilisation du revenu agricole reportées	6 804	—
Dû aux fonds (note 25)	61 970	27 314
Dû au gouvernement du Canada	831	141
Dû au gouvernement du Québec (note 26)	14 695	32
Provision pour Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (note 7)	180 260	65 277
Provision pour vacances	5 009	4 711
	928 875	476 175
Dû au gouvernement du Québec (note 26)	4 294	16 294
Provision pour congés de maladie (note 27)	14 671	13 975
	947 840	506 444
Part de l'actionnaire sans contrôle	2 291	—
(DÉFICIT) EXCÉDENT CUMULÉ	(86 676)	51 299
	863 455	557 743

Engagements (note 30)**Événement postérieur à la date du bilan (note 34)**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers


Le président-directeur général,
Jacques Brind'Amour

Le président du conseil d'administration,
Laurent Pellerin

Flux de trésorerie consolidés

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2007

(en milliers de dollars)

	2007	2006 Redressé (note 4)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Insuffisance des produits sur les charges	(137 975)	(57 493)
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie :		
Intérêts capitalisés sur placements	(109)	(143)
Amortissement des immobilisations corporelles	641	726
Amortissement des actifs incorporels	742	761
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	(3)	(4)
Radiation et perte de valeur sur placements	932	283
Quote-part de la perte des sociétés satellites	237	200
Part de l'actionnaire sans contrôle	(75)	—
Variation de la contribution spéciale du gouvernement du Québec reportée	—	(10 000)
	(135 610)	(65 670)
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation :		
Créances et intérêts courus	(9 379)	(2 874)
Avances aux participants	—	29 867
À recevoir des fonds	(191 268)	(26 158)
À recevoir du gouvernement du Québec	1 115	1 785
À recevoir du gouvernement du Canada	(95 678)	(27 456)
Actifs destinés à la vente	(403)	—
Charges à payer	(37 674)	25 238
Contribution fédérale reportée	(21 988)	5 784
Contribution provinciale reportée	948	—
Contributions des participants au Programme canadien de stabilisation du revenu agricole reportées	6 804	—
Dû au gouvernement du Québec	2 663	(316)
Dû au gouvernement du Canada	690	(115)
Dû aux fonds	34 656	(10 986)
Provision pour Programme canadien de stabilisation du revenu agricole	114 983	50 915
Provision pour indemnités des programmes de redressement de l'industrie dans le sillage de l'encéphalopathie spongiforme bovine	—	(229)
Provision pour vacances	298	61
Provision pour congés de maladie	696	462
	(193 537)	45 978
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(329 147)	(19 692)

Flux de trésorerie consolidés (suite)

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2007

(en milliers de dollars)

	2007	2006 Redressé (note 4)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Encaissements de prêts	1 987	2 724
Acquisitions de placements	(2 794)	(1 693)
Encaissements de placements en débentures	376	342
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(828)	(846)
Acquisitions d'actifs incorporels	(725)	(720)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	6	4
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(1 978)	(189)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts temporaires	338 798	(3 740)
Émission d'actions de catégorie B par la filiale	2 366	—
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	341 164	(3 740)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	10 039	(23 621)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	16 483	40 104
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	26 522	16 483
La trésorerie et les équivalents de trésorerie à la fin comprennent :		
Encaisse	—	35
Placements temporaires	27 028	16 448
Découvert bancaire	(506)	—
	26 522	16 483
Informations supplémentaires relatives aux flux de trésorerie :		
Intérêts payés	16 750	7 157

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

Résultats et déficit cumulé

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2007

(en milliers de dollars)

	2007	2006
PRODUITS		
Contributions des adhérents (<i>note 28</i>)	134 411	130 420
Contribution de La Financière agricole du Québec (<i>note 28</i>)	268 822	260 840
Intérêts et revenus de placements	40	267
	403 273	391 527
CHARGES		
Compensations aux adhérents (<i>note 28</i>)	601 360	436 322
Intérêts - La Financière agricole du Québec	26 495	13 598
Autres frais	20	—
	627 875	449 920
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(224 602)	(58 393)
DÉFICIT CUMULÉ AU DÉBUT	(372 384)	(313 991)
DÉFICIT CUMULÉ À LA FIN	(596 986)	(372 384)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

Bilan**AU 31 MARS 2007**

(en milliers de dollars)

	2007	2006
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	—	86
Créances et intérêts courus	3 217	4 766
À recevoir de La Financière agricole du Québec (note 25)	53 022	4 560
Avances aux adhérents (note 29)	166 137	225 674
	222 376	235 086
PASSIF		
À court terme		
Découvert bancaire	635	—
Charges à payer (note 22)	9 291	13 890
Dû à La Financière agricole du Québec (note 13)	608 014	416 775
Contributions des adhérents reportées	112 890	111 379
Provision pour compensations	88 532	65 426
	819 362	607 470
DÉFICIT CUMULÉ (note 35)	(596 986)	(372 384)
	222 376	235 086

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers


Le président-directeur général,
Jacques Brind'Amour

Le président du conseil d'administration,
Laurent Pellerin

Résultats et excédent cumulé

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2007

(en milliers de dollars)

	2007	2006
		Redressé (note 4)
PRODUITS		
Contributions des adhérents	25 191	20 044
Contribution de La Financière agricole du Québec	37 748	29 770
Variation de la plus-value non réalisée sur placements	4 493	4 149
Intérêts et revenus de placements	5 796	5 985
	73 228	59 948
CHARGES		
Indemnités aux adhérents	73 378	58 877
Intérêts sur indemnités	18	4
	73 396	58 881
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(168)	1 067
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT		
Solde déjà établi	72 117	74 462
Redressement (note 4)	3 412	—
Solde redressé	75 529	74 462
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN	75 361	75 529

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

Bilan**AU 31 MARS 2007**

(en milliers de dollars)

	2007	2006 Redressé (note 4)
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	20	93
Placements temporaires (note 12)	13 818	—
Créances et intérêts courus	762	957
À recevoir de La Financière agricole du Québec (note 25)	8 948	19 806
	23 548	20 856
Placements (note 17)	71 236	66 743
	94 784	87 599
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer	1 267	114
Contributions des adhérents reportées	567	569
Provision pour indemnités	9 705	3 503
	11 539	4 186
Contribution fédérale reportée (note 23)	7 884	7 884
EXCÉDENT CUMULÉ	75 361	75 529
	94 784	87 599

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers



Le président-directeur général,
Jacques Brind'Amour



Le président du conseil d'administration,
Laurent Pellerin

Évolution du solde du fonds

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2007

(en milliers de dollars)

	2007	2006
SOLDE AU DÉBUT	2 948	4 820
Contribution de La Financière agricole du Québec	19	12
Aide de transition du gouvernement du Canada	—	1
Intérêts distribués dans les comptes des participants	57	45
Retraits des participants	(797)	(1 930)
SOLDE À LA FIN	2 227	2 948

Bilan

AU 31 MARS 2007

(en milliers de dollars)

	2007	2006
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	11	—
Placements temporaires (note 12)	2 245	—
À recevoir de La Financière agricole du Québec (note 25)	—	2 948
	2 256	2 948
PASSIF		
À court terme		
Dû à La Financière agricole du Québec (note 13)	29	—
Comptes des participants	2 227	2 948
	2 256	2 948

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers



Le président-directeur général,
Jacques Brind'Amour



Le président du conseil d'administration,
Laurent Pellerin

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2007

(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Financière agricole du Québec est une personne morale, mandataire de l'État, constituée en vertu de la *Loi sur la Financière agricole du Québec*, (L.R.Q., chapitre L-O.1). La Société est gérée en partenariat avec le milieu agricole et a principalement pour mission de soutenir et de promouvoir, dans une perspective de développement durable, le développement du secteur agricole et agroalimentaire. Elle met à la disposition des entreprises des produits et des services en matière de protection du revenu, d'assurance, de capital de risque et de financement agricole et forestier adaptés à la gestion des risques inhérents à ce secteur d'activité.

De plus, La Financière agricole administre le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers. Elle assume le paiement des droits d'assurance exigibles au Fonds.

2. DESCRIPTION DES PROGRAMMES

I) Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles offre une protection aux entreprises agricoles contre les fluctuations des prix du marché. Il a pour but de leur garantir un revenu annuel net positif. À cette fin, une compensation est versée à l'adhérent lorsque le revenu annuel net est inférieur au revenu annuel net stabilisé.

II) Programme d'assurance récolte

Le Programme d'assurance récolte a été mis en place pour permettre aux entreprises agricoles d'être assurées contre la perte de rendement de leurs récoltes occasionnée par des risques incontrôlables qui ne sont pas imputables à l'intervention humaine.

III) Compte de stabilisation du revenu agricole (CSRA)

Le Programme Compte de stabilisation du revenu agricole avait pour objet d'offrir aux entreprises agricoles du Québec un outil de gestion des risques basé sur le revenu global de l'entreprise. À la suite de l'instauration du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole, La Financière agricole a mis fin à ce programme avec l'année de participation 2002. Conséquemment, les participants ont cinq ans pour effectuer les retraits de leur compte à raison d'un minimum annuel de 20 % de la contribution gouvernementale établie au 1^{er} février 2005.

Les intérêts versés aux comptes des participants sont calculés sur la base du taux de référence des certificats de placements garantis un an.

IV) Programme canadien de stabilisation du revenu agricole

Le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA) a pour objet d'offrir aux entreprises agricoles un outil de gestion des risques basé sur le revenu global de l'entreprise. Pour l'année de participation 2006, le programme exige une contribution du participant calculée sur sa marge de référence contributive.

V) Programme de retrait des superficies de culture du tabac jaune

Le Programme de retrait des superficies de culture du tabac jaune vise à soutenir financièrement les entreprises admissibles qui se retirent de la production de tabac jaune et à favoriser la réorientation des entreprises vers des cultures alternatives. Ce programme s'applique aux entreprises participantes au Programme d'assurance récolte pour l'année d'assurance 2003 et était en vigueur du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2007.

VI) Programme de paiements relatifs au revenu agricole

Le Programme de paiements relatifs au revenu agricole vise à atténuer les problèmes de liquidités des agriculteurs et à préparer la voie à la transition vers les mesures de protection des revenus agricoles. Le programme comprend deux volets d'intervention, soit l'aide financière générale offerte aux producteurs agricoles qui participent au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles ou au Compte de stabilisation du revenu agricole et le volet sur le paiement concernant le bétail destiné aux producteurs de bétail. Le gouvernement du Canada assume le coût total du programme.

VII) Programme de paiements aux producteurs de céréales et d'oléagineux

Le Programme de paiements aux producteurs de céréales et d'oléagineux vise à soutenir les entreprises céréalères qui subissent des baisses importantes de revenus entraînées par les faibles prix du marché. Le gouvernement du Canada assume le coût total du programme.

2. DESCRIPTION DES PROGRAMMES (SUITE)

VIII) Programme de financement de l'agriculture

Le Programme de financement de l'agriculture vise à faciliter le financement des entreprises agricoles auprès d'institutions financières en autorisant une garantie de prêt assumée par le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers, et ce, dans le but de soutenir ces entreprises dans leur démarrage, leur développement ou lors de conjonctures économiques difficiles.

IX) Programme de protection contre la hausse des taux d'intérêt

Le Programme de protection contre la hausse des taux d'intérêt permet de minimiser l'impact d'une hausse des taux d'intérêt sur les entreprises agricoles et de favoriser leur développement en contribuant au paiement de l'intérêt.

X) Programme d'appui financier à la relève agricole

Le Programme d'appui financier à la relève agricole vise à favoriser l'encadrement et le démarrage des entreprises agricoles, à faciliter l'établissement de jeunes agriculteurs, à les encourager à acquérir une formation adéquate et à favoriser le développement des entreprises agricoles au moyen d'une contribution additionnelle au paiement de l'intérêt ou d'une subvention de capital.

XI) Programme de mesures incitatives en agroenvironnement et aménagement d'habitats fauniques en milieu agricole

Le Programme de mesures incitatives en agroenvironnement et aménagement d'habitats fauniques en milieu agricole vise à appuyer les entreprises agricoles qui participent à la réalisation de projets-pilotes dans le cadre d'un programme conjoint de la Fondation de la faune du Québec et l'Union des producteurs agricoles. Le programme, d'une durée de cinq ans, se termine le 31 mars 2010.

XII) Programme d'aide financière aux entreprises laitières caprines

Le Programme d'aide financière aux entreprises laitières caprines vise à appuyer financièrement les entreprises laitières caprines affectées par des variations de la demande de lait de chèvre. L'aide financière accordée l'est sous forme d'une contribution spéciale au paiement de l'intérêt applicable pour une période maximale de trois ans à compter de la date du déboursé complet du prêt.

XIII) Programme complémentaire de stabilisation des inventaires en acériculture

Le Programme complémentaire de stabilisation des inventaires en acériculture vise à offrir au secteur de production acéricole une protection supplémentaire à celle du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole. Plus particulièrement, le programme vise la consolidation de la structure de mise en marché collective du secteur, le développement du marché du sirop d'érable et l'augmentation des revenus qu'en tirent les producteurs. L'aide financière accordée permet, avec la Fédération des producteurs acéricoles du Québec, le partage des coûts réels de gestion de l'inventaire, du financement d'un congé de production et des dépenses de développement du marché du sirop d'érable. Le programme s'applique pendant une durée maximale de cinq ans à compter de l'année de commercialisation 2005 et le montant total de l'aide financière ne peut excéder 25 millions de dollars.

XIV) Programme d'aide financière aux entreprises de grands gibiers

Le Programme d'aide financière aux entreprises de grands gibiers vise à appuyer financièrement les entreprises de grands gibiers certifiées en vertu du programme de certification de la Fédération des éleveurs de grands gibiers du Québec. L'aide financière accordée l'est sous forme d'une contribution spéciale au paiement de l'intérêt. Le programme s'applique pendant une période maximale de deux ans à compter de la date d'obtention par l'emprunteur de la certification ou du 31 mars 2009.

XV) Programme de financement forestier

La Financière agricole administre, pour le compte du ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec, le Programme de financement forestier. Celui-ci vise à faciliter le financement des entreprises forestières auprès d'institutions financières en autorisant une garantie de prêts assumée par le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers, et ce, dans le but de favoriser la constitution, le maintien ou le développement d'unités de production forestière.

XVI) Programme d'aide spéciale aux exploitations porcines affectées par le syndrome de dépérissement postsevrage

La Financière agricole administre, pour le compte du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, les volets I et II du Programme d'aide spéciale aux exploitations porcines affectées par le syndrome de dépérissement postsevrage (SDP).

Le volet I vise à octroyer une aide financière aux exploitations de porcs à l'engraissement qui ont été affectées par le SDP et qui sont inscrites au PCSRA et au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles pour l'année de participation 2005.

Le volet II vise à faciliter le financement des entreprises affectées par le SDP auprès d'institutions financières en autorisant une garantie de prêt assumée par le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers, et ce, dans le but de leur permettre de rembourser des arrérages sur les prêts à terme et la consolidation des crédits à court terme, liés aux dépenses d'exploitation. L'offre de prêt est assortie d'une contribution spéciale au paiement de l'intérêt sur une période de 12 mois.

XVII) Programme de contributions aux infrastructures du Centre de recherche sur les grains inc.

Le Programme de contributions aux infrastructures du Centre de recherche sur les grains inc. vise à permettre aux producteurs de céréales, de maïs-grain et d'oléoprotéagineux, par le biais de la Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec, d'appuyer financièrement le projet d'agrandissement et de relocalisation de cet organisme et ainsi contribuer à l'amélioration de la productivité, au développement et à la diversification de la production.

3. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation d'états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

États des flux de trésorerie

Les états des flux de trésorerie des fonds administrés par La Financière agricole ne sont pas présentés, car ils n'apporteraient pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension de leurs mouvements de trésorerie durant l'exercice.

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC ET FONDS DU COMPTE DE STABILISATION DU REVENU AGRICOLE

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de La Financière agricole et de Capital Financière agricole inc., sa filiale.

Le Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles et le Fonds d'assurance-récolte ne sont pas consolidés puisqu'ils constituent des patrimoines fiduciaires distincts en vertu de l'article 70 de la *Loi sur La Financière agricole du Québec*. De même, le Fonds du Compte de stabilisation du revenu agricole n'est pas consolidé puisqu'il constitue un fonds fiduciaire administré par La Financière agricole en vertu de l'article 37 de son programme, tel que permis par l'article 22 de la *Loi sur La Financière agricole du Québec*.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur marchande.

Placements

Les placements de capital de risque sont effectués sous forme de capital-actions ou de débetures. La Société comptabilise ses placements à la valeur de consolidation lorsque sa participation dans les titres comportant droit de vote d'une société émettrice lui permet d'être en mesure d'exercer à l'égard de cette société satellite une influence notable sur les décisions financières et administratives. Les placements en capital-actions dans lesquels la Société n'exerce ni contrôle, ni influence notable, ainsi que les débetures, sont comptabilisés au coût d'acquisition majoré des intérêts courus. Les placements sont diminués de toutes moins-values durables et provisions pour pertes, le cas échéant.

Lorsque la qualité du crédit d'un placement en débenture s'est détériorée dans une mesure telle que la Société n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer la totalité du capital et des intérêts, la constatation du revenu d'intérêt cesse à ce moment et il y a comptabilisation d'une provision pour pertes.

Provision pour pertes

La provision pour pertes sur placements est présentée en réduction de leurs valeurs comptables afin de les ramener à leurs valeurs de réalisation estimatives. Lorsque les montants et le moment de réalisation des flux monétaires futurs ne peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnablement fiable, les valeurs de réalisation estimatives sont mesurées selon les prix du marché observables pour ces placements ou selon le jugement de la direction de la Société.

La provision est établie par une analyse cas par cas et est enregistrée aussitôt que les pertes peuvent être évaluées de façon raisonnable. La variation annuelle de cette provision est inscrite à l'état des résultats consolidés.

Actifs destinés à la vente

Les actifs destinés à la vente sont évalués au moindre de la valeur comptable ou de la juste valeur diminuée des frais de vente. La juste valeur est déterminée selon la méthode du prix des biens semblables.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode linéaire aux taux suivants :

Mobilier et équipement	20 %
Équipement informatique	33,33 %
Stations météorologiques	10 %

3. CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Actifs incorporels

Les actifs incorporels, représentant les coûts reliés au développement informatique, sont comptabilisés au coût et sont amortis sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode linéaire au taux de 20 %.

Contributions, indemnités et paiements de transfert

Les contributions, indemnités et paiements de transfert sont portés aux charges de l'exercice lorsqu'ils sont autorisés et que le bénéficiaire a satisfait à tous les critères d'admissibilité et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes gouvernementaux interentreprises à prestations déterminées, compte tenu du fait que La Financière agricole ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de La Financière agricole consiste à présenter, dans la trésorerie et équivalents de trésorerie, les soldes bancaires et les placements temporaires facilement convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES ET FONDS D'ASSURANCE-RÉCOLTE

Contributions, compensations et indemnités

Les contributions, les compensations du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles et les indemnités du Programme d'assurance récolte sont comptabilisées à titre de produits ou de charges dans l'exercice financier au cours duquel se termine l'année d'assurance.

Pour le Programme d'assurance récolte, l'année d'assurance 2006 a été considérée. Pour les différentes productions couvertes par le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles, les années d'assurance considérées sont présentées à la note 35.

Placements

Les placements temporaires sont inscrits à la juste valeur déterminée à la cote de fermeture à la date du bilan. Les fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec sont inscrits à la juste valeur et sont établis par la Caisse au moyen de méthodes d'évaluation utilisées dans les marchés des capitaux. Ils comprennent les dépôts à participation dans un fonds particulier de la Caisse qui ont été désignés de façon irrévocable à des fins de transactions et les revenus à recevoir y afférents.

4. CORRECTION D'ERREURS DANS LES ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE ANTÉRIEUR

Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2006 de La Financière agricole du Québec et du Fonds d'assurance-récolte ont été redressés afin d'apporter des corrections dans la comptabilisation des intérêts et revenus de placements. Ces redressements ont eu pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants des états financiers :

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC	2006
Résultats consolidés	
Produits	
Intérêts et revenus de placements	(3 412)
Insuffisance des produits sur les charges	3 412
Bilan consolidé	
Dû aux fonds	3 412
Excédent cumulé	(3 412)
FONDS D'ASSURANCE-RÉCOLTE	
Résultat et excédent cumulé	
Produits	
Intérêts et revenus de placements	3 412
Excédent des produits sur les charges	3 412
Bilan	
À recevoir de La Financière agricole du Québec	3 412
Excédent cumulé	3 412

5. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et La Financière agricole du Québec ont signé une convention d'une durée de sept ans, prenant effet à compter du 1^{er} avril 2001. En vertu de cette convention, le ministère verse pour et à l'acquis de la Société un montant annuel de 305 millions de dollars.

Le ministre des Ressources naturelles et de la Faune du Québec et La Financière agricole du Québec avaient signé une convention d'une durée de trois ans échéant le 31 mars 2007 qui a été reconduite pour l'exercice financier 2007-2008. En vertu de cette convention, le ministère verse pour et à l'acquis de la Société un montant annuel de 1 400 milliers de dollars.

	2007	2006
Contribution du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec en vertu :		
de la convention	305 000	305 000
des programmes de redressement de l'industrie dans le sillage de l'encéphalopathie spongiforme bovine	—	(173)
du Programme d'aide spéciale aux exploitations porcines affectées par le syndrome de dépérissement postsevrage :		
- Volet I	11 377	—
- Volet II	21	—
Contribution du ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec	1 400	1 400
	317 798	306 227

Le 31 mai 2006, la Société a effectué une demande de contribution ponctuelle de 218,6 millions de dollars auprès du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec en invoquant l'article 3.4 de la convention, correspondant ainsi aux circonstances exceptionnellement défavorables ayant prévalu dans les secteurs des viandes bovines et des céréales et ayant eu un impact important sur le cadre financier de la Société. Au 31 mars 2007, la Société n'a pas reçu de réponse du gouvernement du Québec au sujet du versement éventuel de cette contribution.

6. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU CANADA

La contribution du gouvernement du Canada s'établit selon les ententes suivantes :

	2007	2006
Accord-cadre fédéral-provincial-territorial sur un cadre stratégique agricole et agroalimentaire pour le vingt et unième siècle sur :		
l'assurance production pour :		
- la contribution au régime d'assurance	22 455	17 452
- la contribution à l'administration	10 892	8 332
le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole pour :		
- la contribution au programme	222 898	176 248
- la contribution à l'administration	3 827	5 011
les programmes provinciaux	—	30 400
	260 072	237 443
Accord Canada-Québec sur l'aide de transition sur la contribution aux entreprises ayant participé au Compte de stabilisation du revenu agricole	9	(29)
Accord Canada-Québec établissant le Programme de redressement de l'industrie dans le sillage de l'encéphalopathie spongiforme bovine	—	6 417

6. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU CANADA (SUITE)

	2007	2006
Accord Canada-Québec sur le Programme de paiements relatifs au revenu agricole sur :		
l'aide financière générale pour :		
- la contribution au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles	—	35 323
- la contribution aux entreprises ayant participé au Compte de stabilisation du revenu agricole	5	18 095
le paiement concernant le bétail	—	16 487
la contribution à l'administration	145	217
	150	70 122
Accord Canada-Québec sur le Programme de paiements aux producteurs de céréales et d'oléagineux pour :		
la contribution au programme	6 022	39 234
la contribution à l'administration	123	27
	6 145	39 261
Accord Canada-Québec sur l'initiative de transition du PCSRA pour l'évaluation des stocks pour :		
la contribution au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles	19 838	—
la contribution au Programme canadien de stabilisation du revenu agricole	16 247	—
la contribution à l'administration	82	—
	36 167	—
	302 543	353 214
La contribution fédérale a été attribuée aux programmes suivants :		
	2007	2006
Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles	19 838	72 182
Programme d'assurance récolte	33 347	25 784
Programme canadien de stabilisation du revenu agricole	243 054	181 259
Programme de redressement de l'industrie dans le sillage de l'encéphalopathie spongiforme bovine	—	(42)
Programme d'aide de transition du gouvernement du Canada	9	(29)
Programme de paiements relatifs au revenu agricole	150	34 799
Programme de paiements aux producteurs de céréales et d'oléagineux	6 145	39 261
	302 543	353 214

7. PROGRAMME CANADIEN DE STABILISATION DU REVENU AGRICOLE

Les estimations de la provision du PCSRA et la contribution du gouvernement du Canada y afférente sont sujettes à l'incertitude de mesure. Ces estimations peuvent substantiellement changer dans l'avenir si les informations, considérées par la direction pour établir les évaluations, devaient changer de manière significative. La dépense de programme peut être plus ou moins élevée que le montant estimé puisque l'évaluation est faite avant que toute l'information nécessaire pour traiter une réclamation soit validée.

À compter du présent exercice, la provision PCSRA et la contribution du gouvernement du Canada y afférente incluent respectivement un montant de 192 542 milliers de dollars et de 115 525 milliers de dollars pour l'année de participation terminée au cours de l'exercice, compte tenu qu'il est maintenant possible d'en faire une estimation raisonnable.

8. PROGRAMMES FÉDÉRAUX SPÉCIAUX

	2007	2006
Programme d'aide transitoire à l'industrie	—	(17)
Compte de stabilisation du revenu net	—	31
Programme d'aide de transition du gouvernement du Canada	9	(29)
Programme de paiements relatifs au revenu agricole	5	34 582
Programme de paiements aux producteurs de céréales et d'oléagineux	6 022	39 234
	6 036	73 801

9. AUTRES PROGRAMMES

	2007	2006
Indemnités des programmes de redressement de l'industrie dans le sillage de l'encéphalopathie spongiforme bovine	—	(215)
Programme de retrait des superficies de culture du tabac jaune	359	4 623
Programme de mesures incitatives en agroenvironnement et aménagement d'habitats fauniques en milieu agricole	6	4
Programme d'aide spéciale aux exploitations porcines affectées par le syndrome de dépérissement postsevrage - Volet I	11 377	—
Programme complémentaire de stabilisation des inventaires en acériculture	2 576	—
	14 318	4 412

10. FRAIS D'ADMINISTRATION

	2007	2006
Traitements et avantages sociaux	43 371	41 192
Transport et communication	3 746	2 970
Loyers	3 381	3 430
Services professionnels et administratifs	2 720	2 538
Fournitures et matériel	935	1 148
Entretien et réparations	250	1 206
Amortissement des immobilisations corporelles	641	726
Amortissement des actifs incorporels	742	761
	55 786	53 971

La répartition des frais d'administration se détaille comme suit :

Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles	7 142	8 538
Programme d'assurance récolte	18 153	13 886
Programme canadien de stabilisation du revenu agricole	8 903	9 951
Programmes de financement agricole et forestier	20 088	19 937
Compte de stabilisation du revenu agricole	44	193
Programme de redressement de l'industrie dans le sillage de l'encéphalopathie spongiforme bovine	—	46
Programme de paiements relatifs au revenu agricole	—	363
Programme de paiements aux producteurs de céréales et d'oléagineux	124	45
Programme d'aide spéciale aux exploitations porcines affectées par le syndrome de dépérissement postsevrage	185	—
L'initiative de transition du PCSRA pour l'évaluation des stocks	82	—
Capital Financière agricole inc.	1 065	1 012
	55 786	53 971

11. RÉSERVE GÉNÉRALE

La Financière agricole du Québec a constitué une réserve générale pour couvrir les risques liés à sa contribution future au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles. Quoique les modalités prévues à la méthodologie de tarification du programme établissent la réserve générale à 97 780 milliers de dollars au 31 mars 2007 (2006 : 98 834 milliers de dollars), celle-ci ne peut dépasser l'excédent à cette date. Ainsi, la réserve générale est nulle au 31 mars 2007 (2006 redressé : 51 299 milliers de dollars).

12. PLACEMENTS TEMPORAIRES

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

	2007	2006
Acceptation bancaire	—	3 690
Papiers commerciaux, 4,47 % à 4,48 %, échéant jusqu'au 28 juin 2007	27 028	12 693
Caisse de dépôt et placement du Québec:		
Dépôts à vue	—	65
	27 028	16 448

FONDS D'ASSURANCE-RÉCOLTE

	2007	2006
Papiers commerciaux, 4,48 %, échéant jusqu'au 21 juin 2007	13 799	—
Caisse de dépôt et placement du Québec:		
Dépôts à vue, 4,25 %	19	—
	13 818	—

FONDS DU COMPTE DE STABILISATION DU REVENU AGRICOLE

	2007	2006
Papier commercial, 4,46 %, échéant le 19 avril 2007	2 245	—

13. À RECEVOIR DES FONDS

	2007	2006
Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles:		
Portant intérêts à des taux variant entre 4,12 % et 4,51 %, échéant jusqu'au 28 mai 2007	608 014	416 775
Fonds du Compte de stabilisation du revenu agricole:		
Sans intérêt ni modalité de remboursement	29	—
	608 043	416 775

14. À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2007	2006
Congés de maladie accumulés assumés par le gouvernement du Québec	4 311	5 426
Versements à recevoir à court terme	(1 115)	(1 115)
	3 196	4 311

15. À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU CANADA

	2007	2006
Accord-cadre fédéral-provincial-territorial sur un cadre stratégique agricole et agroalimentaire pour le vingt et unième siècle sur :		
l'assurance production	3 029	—
le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole	140 391	65 850
Accord Canada-Québec sur l'initiative de transition du PCSRA pour l'évaluation des stocks	18 547	—
Accord Canada-Québec sur le Programme de paiements relatifs au revenu agricole	—	233
Accord Canada-Québec sur le Programme d'aide transitoire à l'industrie	—	173
Accord Canada-Québec sur le Programme de paiements aux producteurs de céréales et d'oléagineux	—	27
Accord Canada-Québec établissant le Programme de redressement de l'industrie dans le sillage de l'encéphalopathie spongiforme bovine	22	28
	161 989	66 311

16. PRÊTS

	2007	2006
Soldes des prêts portant intérêts aux taux de :		
2,5 %	3 136	3 933
5 %	762	911
7 %	732	920
8 %	2 556	3 327
Taux préférentiel majoré de 0,5 %	96	178
	7 282	9 269
Versements à recevoir à court terme	(1 206)	(1 376)
	6 076	7 893
Solde des prêts dont l'échéance est de :		
moins d'un an	94	80
entre 1 et 5 ans	1 118	1 637
5 ans et plus	6 070	7 552
	7 282	9 269

Le capital et les intérêts sont garantis par le fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec ou par le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers. Ces prêts ont été accordés en vertu de la *Loi sur le crédit agricole* et de la *Loi sur le crédit forestier* dont l'application a pris fin les 10 août 1988 et 29 juin 1984 respectivement, et viendront à échéance au plus tard en 2019 et 2038.

17. PLACEMENTS

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

	2007	2006
Actions ordinaires - placements	1 150	1 300
Actions ordinaires - sociétés satellites	76	200
	1 226	1 500
Débitures, 9 % à 15 %, échéant jusqu'en avril 2015. Le capital et les intérêts capitalisés sont encaissables à raison de 676 302 \$ en 2008, 825 164 \$ en 2009, 900 662 \$ en 2010, 860 091 \$ en 2011 et 2 316 774 \$ pour les exercices futurs.	5 824	4 186
Provision pour pertes	(245)	(239)
	5 579	3 947
Versements à recevoir à court terme	(676)	(374)
	4 903	3 573
	6 129	5 073

Au 31 mars 2007, les débitures faisant l'objet d'une provision pour pertes totalisent 725 milliers de dollars (2006 : 389 milliers de dollars).

En vertu d'un décret du gouvernement du Québec, daté du 11 décembre 2002, la Société et sa filiale Capital Financière agricole inc. (le Groupe) sont autorisées à consentir des prêts, des avances, des contributions ou s'engager financièrement à l'égard d'une personne physique, d'une personne morale ou d'une société pour un montant n'excédant pas 5 millions de dollars. De plus, le Groupe ne peut détenir plus de 49 % d'actions votantes d'une société ou d'une personne morale.

FONDS D'ASSURANCE-RÉCOLTE

Les dépôts à participation, détenus à des fins de transactions, sont placés dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec et sont exprimés en unités. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la valeur marchande de l'avoir net du fonds particulier à la fin de chaque mois.

	2007	2006
Dépôts à participation à la juste valeur	71 236	66 743

18. ACTIFS DESTINÉS À LA VENTE

En mars 2007, la Société a acquis un bloc d'actifs représentant une unité d'exploitation dans l'industrie porcine. La direction n'entend pas exploiter la ferme et prévoit disposer ces actifs à court terme. Les actifs sont comptabilisés au coût d'acquisition.

Le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers doit rembourser à la Société le montant des pertes et des dépenses admissibles par règlement, en vertu de l'article 18 de la *Loi sur l'assurance-prêts agricoles et forestiers*. Par ailleurs, les sommes recouvrées par la Société sont retournées au Fonds jusqu'à concurrence des sommes utilisées pour la protection de la créance.

19. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2007		2006	
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Mobilier et équipement	609	327	282	282
Équipement informatique	2 816	2 200	616	820
Stations météorologiques	435	6	429	25
	3 860	2 533	1 327	1 127

20. ACTIFS INCORPORELS

	2007		2006	
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Développement informatique	7 026	4 862	2 164	2 181

21. EMPRUNTS TEMPORAIRES

	2007	2006
Acceptation bancaire - institution financière, 4,38 %, échéant le 27 avril 2007	5 981	7 458
Billets à escompte - apparentés, 4,35 % à 4,4 %, échéant jusqu'au 19 juin 2007	484 954	9 979
Billets au pair - Fonds de financement du gouvernement du Québec, 4,39 % à 4,41 %, échéant jusqu'au 28 mai 2007	155 100	289 800
	646 035	307 237

En vertu de décrets du gouvernement du Québec, datés du 11 décembre 2002 et du 26 février 2003, la Société et sa filiale Capital Financière agricole inc. sont autorisées à contracter des emprunts à court terme jusqu'à concurrence d'un montant total en cours de 383 millions de dollars, et ce, jusqu'au 31 mars 2008 auprès d'institutions financières et d'autres prêteurs ou auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec. Le total des emprunts à court terme en cours des deux sociétés ne peut excéder ces limites.

Le 12 décembre dernier, en vertu du décret I131-2006, le gouvernement du Québec autorisait temporairement une majoration des montants autorisés d'emprunts de la Société de 346 millions de dollars, échéant le 30 avril 2007 (2006 : 65 millions de dollars, échéant le 30 avril 2006).

Au 31 mars 2007, la Société détient des conventions de financement auprès de cinq institutions financières et auprès du Fonds de financement pour des montants autorisés totalisant respectivement 1 723 millions de dollars (2006 : 713 millions de dollars) et 729 millions de dollars (2006 : 448 millions de dollars). Les montants prélevés portent intérêt au taux de base du prêteur.

22. CHARGES À PAYER

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

	2007	2006
Programme canadien de stabilisation du revenu agricole	1 592	2 293
Contribution au paiement de l'intérêt	892	625
Subvention - Programme d'appui financier à la relève agricole	3 175	3 716
Programme de paiements aux producteurs de céréales et d'oléagineux	11	39 234
Traitements et avantages sociaux	643	1 127
Fournisseurs	3 785	1 365
Intérêts sur emprunts temporaires	757	952
Autres	962	163
	11 817	49 475

FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

	2007	2006
Crédits de contribution relatifs aux sommes reçues en vertu des ententes ou des accords Canada-Québec sur :		
la contribution fédérale additionnelle au Régime d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	751	752
l'aide de transition	91	92
le Programme de redressement de l'industrie dans le sillage de l'ESB	26	1 904
le Programme de paiements relatifs au revenu agricole	65	3 039
l'initiative de transition du PCSRA pour l'évaluation des stocks	6 805	—
Contributions et compensations	1 553	8 103
	9 291	13 890

Les crédits de contribution sont remis aux entreprises agricoles au moment prévu pour le versement des avances et des règlements finaux.

Au cours de l'exercice, un montant de 9 919 milliers de dollars a été attribué aux adhérents du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles à titre de crédit de contribution pour l'année programme 2005-2006, en vertu de l'Accord Canada-Québec sur l'initiative de transition du PCSRA pour l'évaluation des stocks.

23. CONTRIBUTION FÉDÉRALE REPORTÉE

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

	2007	2006
Contribution au Programme canadien de stabilisation du revenu agricole	—	21 988

FONDS D'ASSURANCE-RÉCOLTE

Le 22 juillet 2004, le gouvernement du Canada a remis au Fonds d'assurance-récolte sa participation au Fonds du Régime tripartite d'assurance revenu brut à l'égard des récoltes d'un montant de 7 884 milliers de dollars en vertu du document opérationnel relatif à l'Accord Canada-Québec sur l'assurance-production. L'Entente précise que le Québec s'engage à utiliser ces mêmes fonds afin de couvrir les risques additionnels liés au développement de nouvelles cultures de céréales et oléagineux.

24. CONTRIBUTION PROVINCIALE REPORTÉE

La contribution provinciale reportée représente la contribution non utilisée du volet II du Programme d'aide spéciale aux exploitations porcines affectées par le syndrome de dépérissement postsevrage.

25. DÛ AUX FONDS

	2007	2006
		Redressé (note 4)
Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles:		
Billet, 4,41 %, échéant le 2 avril 2007	47 290	—
Sans intérêt ni modalité de remboursement	5 732	4 560
	53 022	4 560
Fonds d'assurance-récolte:		
Sans intérêt ni modalité de remboursement	8 948	11 905
Autres	—	7 901
	8 948	19 806
Fonds du Compte de stabilisation du revenu agricole	—	2 948
	61 970	27 314

26. DÛ AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2007	2006
Sans intérêt ni modalité de remboursement	6 989	4 326
Avance consentie pour la constitution de la filiale, portant intérêts au moindre de 50 % du bénéfice net annuel réalisé par la filiale ou de la proportion du bénéfice net annuel réalisé par la filiale équivalent au ratio de l'avance sur le total de l'avoir de la filiale, échéant à la date de dissolution de la filiale ou au plus tard le 31 mars 2008.	12 000	12 000
	18 989	16 326
Versements à payer à court terme	(14 695)	(32)
	4 294	16 294

27. PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE

	2007	2006
Solde au début	13 975	13 513
Charge de l'exercice	1 458	1 410
Prestations versées au cours de l'exercice	(762)	(948)
Solde à la fin	14 671	13 975

28. CONTRIBUTIONS ET COMPENSATIONS

Depuis l'implantation du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole, des adhérents du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles participent à ces deux programmes visant à stabiliser les revenus de l'entreprise agricole. Ainsi, afin d'éviter le paiement d'une double contribution gouvernementale, les montants accordés en vertu d'un programme sont considérés lors du versement de l'autre programme.

Les compensations de 879 707 milliers de dollars (2006 : 619 256 milliers de dollars) et les contributions de 681 580 milliers de dollars (2006 : 574 194 milliers de dollars) ont été réduites respectivement de 278 347 milliers de dollars (2006 : 182 934 milliers de dollars) à la suite des paiements effectués et provisionnés en vertu du PCSRA. Ces réductions peuvent être plus ou moins élevées que le montant estimé puisqu'elles sont inhérentes à la provision PCSRA.

29. AVANCES AUX ADHÉRENTS

Les avances aux adhérents représentent une tranche de compensation versée à titre d'acompte pour les productions suivantes dont l'année d'assurance se terminera au cours d'un exercice financier ultérieur :

	2007	2006
Céréales, maïs-grain et soya	162 093	218 144
Pommes	4 044	7 530
	166 137	225 674

30. ENGAGEMENTS

Les engagements à l'égard du Programme d'appui financier à la relève agricole à titre de subventions de capital imputables aux exercices se terminant les 31 mars 2008, 2009 et 2010 totalisent 6 939 milliers de dollars (2006 : 6 509 milliers de dollars).

Les engagements à l'égard du Programme de contributions aux infrastructures du Centre de recherche sur les grains inc. sont de 1 120 milliers de dollars pour chacun des deux prochains exercices. Le montant accordé pour le présent exercice s'élève à 1 120 milliers de dollars.

Les engagements relatifs au Centre d'études sur les coûts de production en agriculture pour le prochain exercice sont de 1 100 milliers de dollars. Le montant accordé pour le présent exercice s'élève à 1 500 milliers de dollars.

Les engagements à l'égard du Programme complémentaire de stabilisation des inventaires en acériculture à titre d'aide financière pour l'année de commercialisation 2006 totalisent, au 31 mars 2007, un montant de 1 776 milliers de dollars.

31. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de La Financière agricole participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF), ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de La Financière agricole imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 1 843 milliers de dollars (2006 : 1 830 milliers de dollars). Les obligations de La Financière agricole envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

32. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les principales opérations effectuées avec des entités sous contrôles communs se détaillent comme suit, à l'exception des opérations avec les fonds, présentées distinctement aux états financiers :

	2007	2006
Loyers et dépenses de réaménagement - Société immobilière du Québec	3 282	4 330
Fournitures et communication - Centre des services partagés du Québec	1 180	1 696
Contribution au financement d'organismes - Centre d'études sur les coûts de production en agriculture	1 500	1 100

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers consolidés, qui sont mesurées à la valeur d'échange, La Financière agricole est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Financière agricole n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers consolidés.

33. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

Par ailleurs, les instruments financiers à long terme détenus par la Société n'ont pas de valeur à la cote. Par conséquent, la juste valeur de certains de ces instruments a été déterminée au moyen de méthodes d'évaluation utilisées dans le marché de capitaux de risque. Les méthodes de calcul et les hypothèses suivantes ont été utilisées :

- La juste valeur des prêts à taux fixe est obtenue après l'actualisation des flux monétaires au taux d'intérêts ayant cours sur le marché en fin d'exercice pour des termes correspondants. La juste valeur des prêts à taux variable est présumée être égale à la valeur comptable.
- La juste valeur des actions ordinaires qui ne sont pas transigés sur des marchés actifs, est réputée équivalente à la valeur comptable en raison de la difficulté d'en établir une estimation raisonnable.
- La juste valeur des débetures est obtenue après l'actualisation des flux monétaires au taux d'intérêt ayant cours sur le marché en fin d'exercice pour des termes correspondants.

Quant au montant à recevoir ainsi qu'à l'avance du gouvernement du Québec, leurs justes valeurs ne peuvent être estimées au prix d'un effort raisonnable compte tenu de l'absence de marché.

	2007		2006	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Prêts	7 282	6 979	9 269	8 851
Actions ordinaires	1 226	1 226	1 500	1 500
Débetures	5 579	5 488	3 947	3 803
À recevoir du gouvernement du Québec	3 196	3 196	4 311	4 311
Dû au gouvernement du Québec	4 294	4 294	16 294	16 294

Risque de crédit

La Société est exposée à un risque de crédit lié aux remboursements des placements en débetures. En conséquence, elle procède durant l'exercice à l'évaluation continue et comptabilise au besoin une provision pour pertes. Ces actifs sont présentés à la valeur comptable au bilan.

La Société est exposée aux conditions économiques affectant les secteurs dans lesquels elle exerce ses activités. La valeur comptable totale du portefeuille est répartie entre les quatre secteurs suivants :

	2007	2006
Transformation alimentaire	84,6 %	77,4 %
Distribution alimentaire	5,3 %	12,6 %
Production agricole	7,2 %	10,0 %
En amont de l'agriculture	2,9 %	—

Risque de taux d'intérêt

La Société est exposée à un risque de taux d'intérêt lié à leurs fluctuations sur le marché, ce qui pourrait avoir un impact sur les flux de trésorerie générés par une hausse de la contribution au paiement de l'intérêt.

34. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Au 31 mars 2008, la convention intervenue entre le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et La Financière agricole du Québec expirera. L'article 5.2 de cette convention prévoit qu'à compter du 1^{er} avril 2006, les parties entreprendront les démarches en vue de convenir d'une nouvelle convention. Au 31 mars 2007, les parties avaient amorcé les discussions relatives à l'établissement d'une nouvelle convention.

35. CONTINUITÉ DU FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

PRODUITS ASSURABLES	Solde excédentaire (déficitaire) au 31 mars 2006	Contributions	Compensations	Intérêts et autres frais	Solde excédentaire (déficitaire) au 31 mars 2007
Veaux d'embouche	(59 315)	85 282	89 556	(2 909)	(66 498)
Bouvillons et bovins d'abattage	(21 496)	43 334	52 983	(1 621)	(32 766)
Veaux de lait	(22 104)	38 995	32 579	(1 435)	(17 123)
Veaux de grain	641	9 558	9 887	(115)	197
Porcelets	6 998	(7 371)	61 357	(298)	(62 028)
Porcs	14 743	(17 359)	84 281	(2 533)	(89 430)
Agneaux	(1 914)	16 475	17 617	(20)	(3 076)
Pommes de terre	(10 070)	3 474	(4 281)	(303)	(2 618)
Céréales, maïs-grain et soya	(275 160)	228 860	249 230	(16 756)	(312 286)
Pommes	(4 707)	1 985	8 151	(485)	(11 358)
	(372 384)	403 233	601 360	(26 475)	(596 986)

PRODUITS ASSURABLES	Année d'assurance courante	Période couverte par l'année d'assurance
Veaux d'embouche	2006	1 ^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006
Bouvillons et bovins d'abattage	2006	1 ^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006
Veaux de lait	2006	1 ^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006
Veaux de grain	2006	1 ^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006
Porcelets	2006	1 ^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006
Porcs	2006	1 ^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006
Agneaux	2006	1 ^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006
Pommes de terre	2005	1 ^{er} août 2005 au 31 juillet 2006
Céréales	2005	1 ^{er} août 2005 au 31 juillet 2006
Maïs-grain	2005	1 ^{er} octobre 2005 au 30 septembre 2006
Soya	2005	1 ^{er} septembre 2005 au 31 août 2006
Canola	2005	15 août 2005 au 14 août 2006
Pommes	2005	15 août 2005 au 14 août 2006

36. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice courant.



LE FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

ÉTATS FINANCIERS

de l'exercice terminé le 31 mars 2007



Rapport de la direction

Les états financiers du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées, lesquelles respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent. Le Fonds doit, au moins tous les quatre ans, effectuer une analyse actuarielle de ses opérations et colliger tout renseignement utile à la fixation des droits d'assurance.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitter des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de suivi budgétaire et de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Le rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général rencontre, sans aucune restriction, le comité de suivi budgétaire et de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Pour le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers,



Le président-directeur général,

Jacques Brind'Amour



Le vice-président aux affaires corporatives,

Jean-Marc Lacasse

Lévis, le 29 mai 2007

Rapport du vérificateur

À l'Assemblée nationale,

J'ai vérifié le bilan du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers au 31 mars 2007 et l'état des résultats et de l'excédent cumulé ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2007, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le Vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.



Le vérificateur général du Québec,

Renaud Lachance, CA

Québec, le 29 mai 2007

Résultats et excédent cumulé

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2007

(en milliers de dollars)

	2007	2006
PRODUITS		
Droits d'assurance (<i>note 3</i>)	8 800	9 781
Revenus de placements	12 206	10 170
Variation de la plus-value non réalisée sur placements	6 377	8 816
	27 383	28 767
CHARGES		
Honoraires professionnels	—	1
Variation de la provision pour garanties de prêts (<i>note 5</i>)	12 503	3 083
	12 503	3 084
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	14 880	25 683
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT	77 931	52 248
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN	92 811	77 931

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

Bilan

AU 31 MARS 2007

(en milliers de dollars)

	2007	2006
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	9	77
Placements temporaires (note 4)	11 678	6 184
Revenus de placements à recevoir	975	845
	12 662	7 106
Placements (note 6)	154 681	139 233
	167 343	146 339
PASSIF		
Avance du gouvernement du Québec – sans intérêt ni modalité de remboursement	10 000	10 000
Provision pour garanties de prêts (note 5)	64 532	58 408
	74 532	68 408
EXCÉDENT CUMULÉ	92 811	77 931
	167 343	146 339

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers



Le président-directeur général,
Jacques Brind'Amour



Le président du conseil d'administration,
Laurent Pellerin

Flux de trésorerie**DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2007**

(en milliers de dollars)

	2007	2006
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	14 880	25 683
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie :		
Variation de la provision pour garanties de prêts	12 503	3 083
Variation de la plus-value non réalisée sur placements à long terme	(6 349)	(8 787)
	21 034	19 979
Éléments liés à l'exploitation :		
Variation des revenus de placements à recevoir	(130)	(73)
Remboursement des pertes aux prêteurs	(7 014)	(6 275)
Recouvrement des pertes	635	344
	(6 509)	(6 004)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	14 525	13 975
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions de placements, flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(9 099)	(9 201)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	5 426	4 774
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	6 261	1 487
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	11 687	6 261
La trésorerie et les équivalents de trésorerie à la fin comprennent :		
Encaisse	9	77
Placements temporaires	11 678	6 184
	11 687	6 261

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2007

(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds, personne morale au sens du Code civil, a été constitué par la *Loi sur l'assurance-prêts agricoles et forestiers* (L.R.Q., chapitre A-29.1). Il assure à un prêteur le remboursement des pertes de principal et d'intérêt résultant d'un prêt agricole ou d'un prêt forestier consenti à compter du 1^{er} août 1978 ainsi que des dépenses admises par règlement et encourues par le prêteur pour la protection de ses garanties ou pour réclamer ou obtenir du débiteur en défaut les sommes qui sont dues ou qui sont devenues exigibles sur le prêt.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation d'états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Placements

Les placements temporaires sont inscrits à la juste valeur déterminée à la cote de fermeture de la date du bilan. Les fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec sont inscrits à la juste valeur établie par la Caisse au moyen de méthodes d'évaluation utilisées dans les marchés des capitaux. Ils comprennent les dépôts à participation dans un fonds particulier de la Caisse qui ont été désignés de façon irrévocable à des fins de transactions et les revenus à recevoir y afférents.

Provision pour garanties de prêts

À titre de garant, le Fonds est exposé à la situation économique et aux risques propres aux secteurs agricoles et forestiers. Si les conditions économiques utilisées pour établir l'estimation de la provision étaient appelées à changer, les pertes réelles sur les prêts garantis pourraient varier par rapport à l'estimation faite.

La provision générale est établie selon la méthode d'actualisation des pertes en considérant un taux d'échec par maturité et de pertes moyennes selon le terme maximal du type de prêt garanti à la fin de l'exercice et un taux d'actualisation annuel de 6 %. Cette provision inclut une marge implicite pour écarts défavorables en accord avec les recommandations de l'Institut canadien des actuaires.

La provision spécifique est établie selon une analyse cas par cas des prêts garantis au 31 mars dont le montant en arrérages est en souffrance depuis plus de 180 jours ou lorsque les circonstances font douter de la possibilité de percevoir un jour le capital et les intérêts. La provision spécifique représente le solde du prêt garanti ajusté de la valeur de réalisation des garanties.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique du Fonds consiste à présenter, dans la trésorerie et équivalents de trésorerie, les soldes bancaires et les placements temporaires facilement convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

3. DROITS D'ASSURANCE

Les droits d'assurance sont assumés entièrement par La Financière agricole du Québec, entité apparentée sous contrôle commun. Ils correspondent à la somme de 1,43 % du montant autorisé des prêts dont le premier déboursement a été effectué par le prêteur au cours de l'exercice précédent et de 1,25 % du solde des ouvertures de crédit consenties par le prêteur au 31 mars de l'exercice précédent.

4. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2007	2006
Acceptation bancaire	—	499
Papiers commerciaux, 4,47 % à 4,48 %, échéant jusqu'au 21 juin 2007	9 650	5 384
Obligation, 4,47 % échéant le 18 avril 2008	2 000	—
Caisse de dépôt et placement du Québec:		
Dépôts à vue, 4,25 %	28	301
	11 678	6 184

5. PROVISION POUR GARANTIES DE PRÊTS

	2007	2006
Solde au début	58 408	61 256
Remboursement des pertes aux prêteurs	(7 014)	(6 275)
Recouvrement des pertes	635	344
Variation de la provision pour garanties de prêts	12 503	3 083
Solde à la fin	64 532	58 408
Le solde à la fin se détaille comme suit:		
Provision spécifique	16 536	11 510
Provision générale	47 996	46 898
	64 532	58 408

La provision est établie à l'égard du portefeuille global de prêts garantis de 4 206,3 millions de dollars (2006 : 4 171,7 millions de dollars). Au 31 mars 2007, les prêts garantis faisant l'objet d'une provision spécifique totalisent 51 millions de dollars (2006 : 30 millions de dollars).

Garantie de prêts

La durée de la garantie correspond à la durée restante des prêts garantis qui se répartie comme suit:

	2007	2006
Financement agricole:		
moins de 5 ans	435 015	437 895
entre 5 et 10 ans	1 210 843	1 195 826
entre 10 et 15 ans	1 459 941	1 417 543
entre 15 et 20 ans	992 511	1 011 549
20 ans et plus	19 974	26 549
	4 118 284	4 089 362

5. PROVISION POUR GARANTIES DE PRÊTS (SUITE)

	2007	2006
Financement forestier :		
moins de 5 ans	9 419	10 957
entre 5 et 10 ans	16 349	17 120
entre 10 et 15 ans	23 561	22 478
entre 15 et 20 ans	38 171	31 202
20 ans et plus	545	571
	88 045	82 328
	4 206 329	4 171 690

Les soldes en principal et intérêt des prêts garantis, à l'égard desquels le Fonds assure le remboursement des pertes ainsi que les frais y afférents, portent intérêt aux taux suivants :

	2007	2006
Financement agricole :		
moins de 4 %	12 733	93 962
de 4 % à 5,99 %	2 204 874	2 887 250
6 % et plus	1 352 421	599 410
taux variable établi selon les modalités du programme de financement en vertu duquel le prêt a été autorisé suivant les fluctuations du taux préférentiel	548 256	508 740
	4 118 284	4 089 362
Financement forestier :		
moins de 5 %	3 598	22 732
de 5 % à 6,99 %	75 575	49 910
7 % et plus	584	2 693
taux variable établi selon les modalités du programme de financement en vertu duquel le prêt a été autorisé suivant les fluctuations du taux préférentiel	8 288	6 993
	88 045	82 328
	4 206 329	4 171 690

Le Fonds détient certains recours qui lui permettent de recouvrer, auprès de tiers, des sommes versées aux prêteurs par suite de la mise en jeu de la garantie.

La nature des actifs détenus à titre de sûreté par les prêteurs se compose notamment d'unités d'exploitation agricole ou forestière, de quotas laitiers et de cautions. Le Fonds garantit la perte résiduelle du prêteur.

La juste valeur de la garantie de prêts est égale à la provision générale étant donné que celle-ci fait l'objet d'une évaluation actuarielle aux quatre ans et d'une révision annuelle.

6. PLACEMENTS

Les dépôts à participation, détenus à des fins de transactions, sont placés dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec et sont exprimés en unités. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la valeur marchande de l'avoir net du fonds particulier à la fin de chaque mois.

	2007	2006
Dépôts à participation à la juste valeur	154 681	139 233

7. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, qui sont mesurées à la valeur d'échange, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles.

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la juste valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée. La juste valeur de la provision pour garantie de prêts est équivalente à la valeur comptable étant donné que la provision fait l'objet d'une évaluation actuarielle aux quatre ans et d'une révision annuelle. Quant à l'avance du gouvernement du Québec, sa juste valeur ne peut être estimée au prix d'un effort raisonnable compte tenu de l'absence de marché.

Risque de marché

Le Fonds est exposé aux conditions économiques affectant les secteurs dans lesquels il exerce ses activités. La valeur totale du portefeuille est répartie entre les secteurs suivants :

	2007	2006
Production laitière	54 %	54 %
Production porcine	11 %	11 %
Production céréalière	8 %	8 %
Production horticole	7 %	7 %
Production bovine	6 %	6 %
Production acéricole	4 %	4 %
Autres	10 %	10 %



30 %